



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

PROTOCOLE SANITAIRE

Guide de rédaction du protocole sanitaire pour les clubs de football

Version au 07/07/2021

MESURES GÉNÉRALES



INFORMATION ET AFFICHAGE

- Affichage des **jauges** (spectateurs, nombre max de personnes dans les lieux clos, etc...),
- Rappel des **gestes barrières** et d'**hygiène individuelle** (exemple : tousser/éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, éviter de se toucher le visage, se laver régulièrement les mains, etc) (voir [ici](#)),
- Port du **masque** obligatoire* (voir [ici](#)) ou respect de la distanciation (1m),
- Signalisation/matérialisation des **sens de circulation** et des interdictions : sièges condamnés, lieux interdits (vestiaires, etc), fléchages,
- Limitation des **regroupements**.

*Le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur dans les établissements de type P.A. sauf décret préfectoral (Grand Est : voir le site des préfectures [ici](#))

MESURES D'HYGIENE, OBLIGATION DE MOYENS, MISE EN OEUVRE DES CONDUITES VISANT À LIMITER LA CIRCULATION DU VIRUS

- Désinfection des **surfaces** dans les bâtiments : tables, chaises, sièges et poignées de portes,
 - Nettoyage des locaux et des surfaces avec des produits détergents/désinfectants respectant la norme virucide,
 - Affichage d'un plan de service de nettoyage périodique avec suivi,
- Désinfection du **matériel partagé** (ballons, matériel technique, ballons, etc),
- Mise à disposition de **poubelles** aux endroits stratégiques,
- Mise à disposition de **masques**,
- Mise à disposition de **solutions de lavage** des mains : gel hydroalcoolique, point eau avec savon et séchage de mains individuel,
- Utilisation d'**équipements individuels** (dossards/chasubles, gourde ou bouteille individuelle),
- Sécurisation des **flux** et des déplacements (pas d'attroupement, distances dans les files d'attente, etc),
- Limitation de l'utilisation des **espaces clos** :
 - Port du masque obligatoire,
 - Espaces de restauration soumis au protocole HCR (voir [ici](#) à partir du point 3. page 2),
- **Aération** des espaces clos (portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures),
- Mise en place d'une procédure garantissant la **mise à l'écart** de tout membre signalé « cas positif » et procédure d'information des licenciés en contact, **signalement à l'ARS et à l'instance***,
- Tenue d'un **registre** des personnes présentes, inviter les usagers à **télécharger** et activer « Tous AntiCovid » (insister sur ce point en cas de refus de laisser ses coordonnées sur le registre à l'entrée de l'installation sportive).



*Voir page 5



DÉSIGNER UN RÉFÉRENT COVID

- Désigner un (ou plusieurs) **réfèrent** Covid qui sera l'interlocuteur privilégié pour la FFF, la LGEF, le District et les autorités de santé (A.R.S., C.P.A.M., etc),
- Identifier cette personne sur Footclubs,
- Le réfèrent a pour mission la **mise en oeuvre** du protocole sanitaire.

TENIR UN REGISTRE DES PERSONNES PRÉSENTES

- Sur chaque entraînement, match et autres manifestations et tournois : faire un **listing des présents** avec leurs coordonnées à communiquer aux autorités sanitaires dans le cadre du contact-tracing :
 - Pour les joueurs, établir une feuille de match (voir [ici](#)),
 - Pour les spectateurs, inviter à s'enregistrer sur le listing et à télécharger l'application "Tous AntiCovid",
- Les données à collecter doivent se limiter à l'**identité** de la personne (nom/prénom) ainsi qu'à un seul moyen de contact (numéro de téléphone) : il est interdit de collecter davantage de données,
- Document à conserver **3 semaines** (30 jours maximum) et à transmettre aux seules autorités sanitaires à leur demande.

GARANTIR LA MISE EN PLACE DU PROTOCOLE SANITAIRE ET LE RESPECT DES MESURES BARRIÈRES ET D'HYGIÈNE (voir page 2)

CONSIGNES PARTICULIERES

VESTIAIRES COLLECTIFS

- Ouverts pour tous sous conditions :
 - **Autorisation** du propriétaire des installations,
 - Respect d'un **protocole sanitaire** (distanciations, conditions de désinfection et d'aération des locaux, etc).

PORT DU MASQUE

- **Obligatoire** pour toutes les personnes dès 11 ans dans les espaces **intérieurs** des établissements de type P.A. et X.,
- Dans les espaces **extérieurs** quand les mesures barrières et de distance (1m) sont respectées, et sauf arrêté préfectoral (voir [ici](#)), le port du masque n'est **plus obligatoire**,
- Le masque doit être porté en **couvrant** le nez, la bouche et le menton.

BUVETTE/CLUB HOUSE

- Ouverture soumise à **accord du propriétaire** des installations,
- Obligation d'appliquer strictement le même **protocole** que celui des hôtels/café/restaurants (voir le protocole H.C.R. [ici](#) à partir du point 3. page 2),



ACCUEIL DES SPECTATEURS

- A partir du 1er juillet, dans les établissements de type P.A. (stades de football extérieurs) et X. (gymnases, futsal) :
 - **100%** de la capacité totale, **assis** ou **debout** avec respect des gestes barrières (distance d'1m), **port du masque** sur décision du préfet (voir [ici](#)),
 - Limite de **5000** personnes, **pass sanitaire** obligatoire à partir de **1000** personnes.
- Restauration : respect du **protocole des H.C.R.** : Hôtels Cafés Restaurants (voir [ici](#) à partir du point 3. page 2).



SIGNALER UN CAS

- **Informez l'ARS :** ars-grandest-alerte@ars.sante.fr ou au 09 69 39 89 89
- **Informez la LGEF :**
 - Sophie Gervason : sgervason@lgef.fff.fr
 - Mouss Malek : mmalek@lgef.fff.fr
- **Informez votre District :**
 - Alsace - Jonathan BACH : jbach@alsace.fff.fr
 - Ardennes - Alexandre BROUTOT : direction@districtfoot08.fff.fr
 - Aube - Cellule relation clubs : relation-clubs@district-aube.fff.fr
 - Haute Marne - Annick GEOFFROY : secretariat@hautemarne.fff.fr
 - Marne - permanence Covid : covid@marne.fff.fr
 - Meuse - Taoufiq BELFAKIR : secretariat@meuse.fff.fr
 - Meurthe et Moselle - Mathieu LESAGE :
direction@meurtheetmoselle.fff.fr
 - Moselle - Vincent GALLORO : vgalloro@moselle.fff.fr
 - Vosges - à l'attention de M. le Président : secretariat@vosges.fff.fr